



PROCES VERBAL DU BUREAU FEDERAL DU 12 FEVRIER 2005 A LONDRES

- **présents :** MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jacques LAURANS, Jean DUNYACH, Gilbert CHEVRIER, Guy PIERA, Christian DULLIN, Madame Lydie BONNET.
MM. Claude DOURTHE, Daniel FALQUE, Jo MASO, Michel PALMIE, Jean Louis BARTHES, Jean Luc DRUAIS.
- **Excusés :** MM. Pierre CAMOU, Jean Claude BAQUE, Jo MASO, Daniel ARNAUD.
- **Assistent :** MM. GOSSELIN, Claude JANNOT, Bernard GODET, Patrick WOLFF, Olivier KERAUDREN.

* * *
* *
*

La séance est ouverte à 14 heures 30 par le Président LAPASSET.

I– Coupe du Monde 2007 :

Le Président LAPASSET informe les membres du Bureau Fédéral que la première Assemblée Générale du G.I.P. s'est tenue le 7 février 2005. Lors de celle-ci, l'approche budgétaire de l'organisation et le règlement intérieur ont été approuvés.

Les représentants de chacune des villes où se dérouleront les rencontres seront invités au dîner qui suivra le match – France Galles.

Il est demandé aux présidents des comités correspondants d'assister à ce dîner en compagnie des représentants de leur(s) ville(s).

II – Affaires Administratives :

1 - représentation de la F.F.R. aux organes dirigeants de la L.N.R. :

Il appartient à la FFR de désigner ses représentants ainsi que les personnalités qualifiées qu'elle souhaite voir nommées au sein des différents organes de la LNR. Dans ce cadre le bureau décide de désigner les personnes suivantes :

a/ Assemblée Générale :

- Représentants le Comité Directeur de la FFR :
 - B. LAPASSET,
 - M. PALMIE.
 - B. GODET,

- Personnalités qualifiées désignées par la FFR :
 - JP DUMONT,
 - C. BADRONNE.
- Représentant les arbitres :
 - René HOURQUET.

Une réunion avec l'ensemble des représentants de la F.F.R. à la LNR sera organisée.

b/ Comité Directeur de la LNR :

- Représentant le Comité Directeur de la FFR :
 - M. PALMIE,
 - B. GODET.
- Personnalité qualifiée désignée par la FFR :
 - JP DUMONT.
- Représentants en raison de leurs fonctions :
 - B. LAPASSET, Président de la F.F.R.,
 - J. LAURANS, représentant la FFR auprès de l'IRB,
 - Jo MASO, Président du comité de sélection.

2 – Evolution des effectifs :

Alain DOUCET indique qu'entre le 31 janvier et le 10 février 2005, on a pu constater une augmentation de 951 licenciés. L'objectif d'atteindre au moins le même nombre de licencié qu'à l'issue de la saison passée devrait pouvoir être atteint sous réserve que chacun continue à se mobiliser. Alain DOUCET remercie d'ailleurs l'ensemble des comités pour les nombreuses actions qui sont menées dans ce cadre.

Au-delà du nombre total de licenciés, il invite les membres du Bureau Fédéral à examiner et à étudier le tableau de la répartition des effectifs qui a été remis. Celui-ci démontre qu'au-delà de l'augmentation globale, certaines catégories semblent subir une baisse significative.

Cette situation doit conduire la FFR à mener une réflexion en profondeur sur :

- Les nouvelles activités à proposer,
- Les différentes catégories de licences à la FFR.

Sur ce point, JC SKRELA indique qu'il est indispensable de s'interroger sur les activités proposées et notamment sur les compétitions. Le Président LAPASSET considère également que la situation observée démontre une désaffection pour les compétitions telles que traditionnellement proposées.

Jacques LAURANS indique au bureau fédéral qu'un club féminin de son comité a été considéré comme étant en situation de forfait général en cours de saison, ce qui lui vaut une sanction financière. Il faut veiller à ce que les règlements généraux ne constituent pas un frein au développement.

Alain DOUCET souhaite qu'une réflexion soit également engagée sur la notion de licence afin de l'adapter également aux attentes des pratiquants et dirigeants, actuels et potentiels.

Jean Claude SKRELA et Daniel FALQUE indiquent qu'une réunion relative aux nouvelles formes de pratique sera organisée à Toulouse le 14 février. Il leur est demandé d'ouvrir formellement à cette occasion, la réflexion sur les pratiques et les modalités d'adhésion à la FFR.

3 – Journée de Solidarité :

La législation en vigueur prévoit que l'ensemble des salariés doit travailler au titre de la participation à l'action de solidarité nationale durant une journée habituellement chômée.

Alain DOUCET et Jean Luc DRUAIS sont mandatés par le Bureau Fédéral pour discuter avec les représentants du personnel, des modalités de mise en place de cette journée de solidarité prévue nouvellement par la législation.

4 – Comité de la Martinique – Dérogation :

Le Bureau Fédéral donne son accord pour qu'une dérogation soit accordée au Comité de la Martinique afin que ce dernier puisse adopter des mesures spécifiques concernant les règles applicables aux mutations au sein de ce comité, et notamment les périodes applicables.

En outre, il est décidé qu'un projet de règlement spécifique des mutations applicable aux DOM TOM sera réalisé et soumis pour adoption au Comité Directeur. Ce projet devra notamment prendre en compte les différences de périodes de pratique et l'état particulier du développement de la pratique et de l'organisation des compétitions dans ces territoires.

5 – SASP COLOMIERS RUGBY :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral qu'il a reçu de la part du juge d'instruction un état de l'instruction en cours.

Le Bureau Fédéral autorise le Président LAPASSET à se porter partie civile au nom de la FFR dans l'action judiciaire en cours.

6 – Lutte contre les attitudes racistes :

Le Bureau Fédéral demande aux arbitres de sanctionner sévèrement tous faits de racismes qui interviendraient sur les terrains et de signaler toute attitude du même type émanant de spectateurs.

7 – AFFAIRES BUCOS :

Il apparaît que Monsieur BUCOS, qui exerce les fonctions de cadre technique fédéral du Comité d'Alsace Lorraine de Rugby, a fait des déclarations à des médias roumains relatives à l'élection au sein de la Fédération Roumaine de Rugby en utilisant le papier entête du Comité Territorial lequel comporte le logo de la FFR.

Le Bureau Fédéral donne mandat au Président et au Secrétaire Général pour engager une action disciplinaire à l'encontre de ce licencié et pour demander au Comité Alsace Lorraine de prendre les mesures qu'il jugera utiles à l'encontre de son salarié. JP MARQUE sera consulté préalablement à toutes démarches.

8 – Invitations au Stade de France :

Le nombre d'invitations demandées par les diverses autorités et personnalités est en constante augmentation et pose d'importants problèmes à la gestion concernant la gestion de la billetterie.

Une procédure relative à la gestion des demandes d'invitations a été élaborée. Le Bureau Fédéral décide qu'après examen et mise à jour le cas échéant, celle-ci sera soumise au ministère chargé des sports pour validation et appliquée strictement.

III – AFFAIRES SPORTIVES :

1 – Tournoi Seven de Paris :

Jean Louis BARTHES indique que trois réunions se sont déjà déroulées concernant l'organisation de cette manifestation. Les compétitions se dérouleront au Stade Jean Bouin. Le Parc des Princes sera utilisé en appui pour les activités annexes. S'agissant de l'accès aux sites, la Mairie de Paris devrait bloquer l'accès de la rue permettant le passage d'un stade à l'autre.

Le budget prévisionnel et le dispositif de billetterie seront réalisés lors des prochaines réunions.

Le Bureau Fédéral décide que W. JEFFERSON pourrait assumer les fonctions de directeur sportif durant le tournoi, cela en raison de l'absence de R. ANTONIN durant cette période et sous réserve des conditions demandées par son employeur.

La LNR sera officiellement sollicitée par la FFR afin que cette manifestation soit placée dans le cadre de la finale du TOP 16 et que notamment des billets couplés puisse être établis. En outre, l'ensemble des participants sera invité à assister à la finale.

2 – Compétitions fédérales seniors :

Une réflexion relative à ces compétitions et à leurs éventuelles évolutions devra être engagée.

3 – Calendrier des Compétitions professionnelles :

La LNR a adressé à la FFR une proposition de calendrier pour la prochaine saison. La FFR adressera dans les meilleurs délais un courrier à la LNR pour lui faire part de ses observations.

4 – Match de Solidarité en faveur des victimes du TSUNAMI :

Ce match aura lieu le 5 mars à TWICKENHAM. Il opposera une sélection de joueurs de l'hémisphère Sud à une sélection de joueurs de l'hémisphère Nord, dont le team manager sera Serge Blanco. Une réunion destinée à solutionner le problème des sélections pour ce match sera organisée le 13 février. Le Bureau Fédéral décide que 100 billets et 10 hospitalités seront achetés par la FFR pour ce match.

5 – ¼ de Finale de la H CUP BIARRITZ OLYMPIQUE – MUNSTER.

G. PIERA est officiellement désigné par le Bureau Fédéral pour participer à une réunion, à Biarritz, avec les représentants du club et les représentants de l'ERC sur les conditions matérielles de l'organisation de la rencontre du ¼ de finale de Coupe d'Europe que le BO souhaite organiser à Saint Sebastien.

Le Bureau Fédéral rappelle formellement que la FFR ne saurait être considérée comme responsable de cette rencontre organisée par le Biarritz Olympique et l'ERC.

IV – Affaires Financières :

1 – Direction Technique Nationale :

Le dossier relatif à l'encadrement des pôles espoirs devra être traité avant la fin du mois de septembre 2005. Ce dossier sera évoqué par R. HOURQUET, D. FALQUE et C. DOURTHE puis avec les Présidents de Comités concernés.

Le tableau présenté, se rapportant aux différents niveaux d'indemnités versées aux cadres techniques est adopté.

2 – Billetterie France Galles :

Le Bureau Fédéral donne son autorisation pour que des duplicata des billets envoyés à la Fédération Galloise puissent être édités dans l'hypothèse où la WRU ne retrouverait pas ses billets.

3 – Régularisation budgétaire :

Des réajustements seront réalisés dans les différents postes budgétaires afin de prendre en compte les dépenses non budgétées qui sont intervenues depuis le début de l'exercice et pour celles qui seront engagées dans le cadre du Seven de Paris.

4 – Billets des rencontres à l'étranger :

Des frais de location d'un montant plafonné à 10 % pourront être prévus pour les billets vendus par la FFR pour les rencontres à l'étranger.

5 – Appel à concurrence concernant la licence-assurance :

Une réunion avec le cabinet d'avocat chargé de finaliser le cahier des charges de l'appel à concurrence aura lieu le 14 février 2005. L'avis relatif à cet appel à concurrence sera publié dans les journaux suivants :

- L'équipe,
- Midi Olympique,
- L'argus des assurances,
- Les échos,
- Le Figaro.

6 –Bureau Fédéral :

Suite au décès de Monsieur Robert Pinard, et sur proposition du Président LAPASSET, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de proposer que Monsieur Guy Molveau soit désigné Trésorier Général Adjoint, membre du bureau de la FFR.

7 – Service Informatique :

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral que conformément aux décisions prises, l'action des informaticiens recrutés en CDD pour la mise en place d'Oval-e pourrait être poursuivie dans le cadre d'une prestation de service.

8 - Statut fiscal des arbitres :

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral qu'une réflexion est actuellement en cours sur cette question au sein du Ministère des Sports. Il sera prochainement entendu dans ce cadre par l'avocate chargée de cette étude.

9 – Action Prud'homale :

Le Bureau Fédéral décide qu'il sera demandé à JP MARQUE de suivre le dossier engagé par Monsieur GUICHARD à l'encontre de l'USA Limoges.

10 – Convention d'Objectifs :

Jean Claude SKRELA rappelle que la date limite pour communiquer au ministère des sports les justificatifs des actions mises en œuvre dans le secteur médical est fixé au 15 mars.

VI – Affaires Internationales :

1 – Anniversaire du premier arbitrage d'une rencontre internationale par un arbitre français :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral qu'à l'occasion du match France Galles, sera commémoré le 40^{ème} anniversaire du premier arbitrage par un arbitre français d'une rencontre du Tournoi des Six Nations. Bernard MARIE et les officiels qui l'entouraient seront invités dans le cadre de cette commémoration, à assister à la rencontre.

2 – Rugby des Sourds :

Jacques Laurans est chargé de traiter la demande formulée par l'association « rugby des sourds de France » à la FFR, en vue de leur participation au prochain championnat du monde de rugby des sourds. Le Président LAPASSET souhaite que toutes les précautions soient prises afin d'éviter que l'aide apportée par la FFR ne vienne en concurrence avec les actions entreprises par d'autres fédérations susceptibles d'intervenir également (Sourds de France, Handisport, Sport adapté). Aussi, il souhaite qu'un avis du ministère chargé des sports soit demandé.

3 – Tournée de novembre 2005 :

Jacques LAURANS informe le Bureau Fédéral qu'un problème est posé par le refus de la fédération sud africaine de rencontrer le XV de France à la date proposée. D'autres propositions seront faites.

4 – Dissociation des sanctions :

Jacques LAURANS informe le Bureau Fédéral qu'un dossier constituant les observations et proposition de la France sur ce sujet a été remis officiellement à D. BAYLEY et discuté ce jour à D. BAYLEY. Il rappelle que cette question sera abordée lors du Conseil du Board du mois d'avril 2005.

VI – MARKETING :

1 – Matches internationaux - Appel à concurrence :

Guy PIERA informe le bureau Fédéral du lancement de l'appel d'offre relatif aux droits de retransmission TV des matches de la tournée d'automne.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Convention Collective :**

Il apparaît qu'un accord sectoriel relatif au rugby professionnel est actuellement en cours de discussion entre les clubs, les joueurs et les entraîneurs. La LNR participe à ces discussions.

La FFR, qui participe activement aux travaux menés par le CNOSF et le COSMOS n'a pas été invitée à participer à ces travaux. Pourtant, il apparaît qu'une activité professionnelle, au sens social du terme, existe de manière significative dans les divisions fédérales. Celle-ci ne doit pas être ignorée des discussions.

Patrick WOLFF indique ne pas pouvoir transmettre le projet de convention collective relatif au rugby professionnel par le fait d'une part, que la LNR n'en est pas signataire et ,d'autre part, en raison du refus formel de PRO RUGBY.

Après discussion, le Bureau Fédéral constate que :

- l'activité professionnelle du rugby ne concerne pas que le secteur professionnel délégué à la LNR,
- Les joueurs sont employés par la FFR lorsqu'ils sont en sélection,
- La FFR est membre du Bureau du Cosmos et section fédérale de ce dernier.

Il n'est donc pas acceptable que le projet de convention collective qui aurait été élaboré ne soit pas transmis à la FFR et que cette dernière ne puisse faire part de ses observations.

Le Bureau Fédéral décide donc que si les syndicats existants ne peuvent représenter l'activité professionnelle dans le rugby amateur, ce dossier devra être traité avec la FFR et d'autres institutions représentatives qu'il reste à déterminer.

* * *
* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le Président LAPASSET à 17 heures 45.